



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2024 – 18 heures

Etaient présents : 10

DELFOLE Yves - DECOSTER Christine - DEROUILLERS Patrick - Denis CITERNE - BOUREL Michel - Paul GRUSON (arrivé à 18h08) - VANCAYZELLE Véronique - MOULART Fabienne- MAES Philippe - LEVANT-BOULINGUIEZ Pamela

Ont donné procuration : 3

DULONCOURTY Evelyne à Denis CITERNE
DUCROQUET Louis – Alexandre à Michel BOUREL
LEROY Jean-Alain à LEVANT-BOULINGUIEZ Pamela

Était absent : 2

GRASSET-TURCQ Sévérine
DEFOSSEZ Odile

Effectif du conseil municipal :	15
Présent en séance :	10
Procurations :	03
Absents :	02

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Secrétaire de séance : Michel BOUREL

1-PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE TRANSPLANTEE

Monsieur le Maire indique que lors du conseil municipal du 14 décembre 2022, il a été voté que la subvention octroyée pour une classe pour une année scolaire puisse être reportée et cumulée avec celle de l'année suivante.

Monsieur le Maire demande à Madame Decherf des explications quant à la demande d'une subvention de 1600 € (800 € au titre de l'année 2024 et 800 € au titre de l'année 2025).

Monsieur le Maire expose à nouveau les raisons qui l'avaient poussé à donner 50 €/enfant et par classe.

Madame Decherf indique que les enfants de la classe de CE1/CE2 verront :

- Le travail du bois ;
- La fabrication de bonbons ;
- Ils feront du tir à l'arc ; de l'accrobranche ;
- Ils seront sensibilisés à l'environnement c'est un projet axé sur la nature
- Suite au voyage, une exposition sera organisée ;
- Le coût maximum demandé à la famille par enfant sera au maximum de 200 €.

Monsieur Bourel indique que l'équité entre élèves ne sera pas respectée puisque dans deux ans si les CM partent en classe transplantée ; ils auront bénéficié de 2 classes transplantées tandis que les élèves scolarisés cette année, en CM1 ou CM2 n'en auront pas bénéficié.

Madame Decherf indique l'école s'est déjà engagée et a versé une somme importante.

Monsieur le Maire indique que la commune participe déjà fortement aux finances de l'école notamment en finançant le voyage de classe ou les déplacements à la piscine.

Monsieur le Maire indique à nouveau que cette classe transplantée coûte trop cher, et que les activités proposées peuvent se faire dans le secteur.

Madame Decherf rétorque qu'il s'agit de la découverte d'une autre région.

Monsieur le Maire demande à l'école de faire un business plan avant de monter l'opération et d'y associer la commune.

Comme l'école a déjà engagé des sommes importantes, passage au vote pour une somme de 1600 €

Vu la délibération du 14 décembre 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 10

Votes contre : 00

Abstention : 03

DECIDE :

- D'attribuer une subvention pour la classe découverte pour 4 jours aux enfants scolarisés à Merris
- De dire que cette subvention est définie pour une classe d'élèves
- De dire que le montant de l'année N-1 n'étant pas utilisé, celui-ci sera mis au budget de l'année 2024-2025
- De fixer le montant de cette subvention à 100€ par élève
- De dire que les crédits sont inscrits au budget des exercices considérés et son limitatifs

2-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2024

Monsieur le Maire demande au conseil si celui-ci est d'accord pour l'adoption du PV.

Il tient à préciser qu'il ne peut être d'accord avec ce qui avait été dit le 13/03/2024 et demande d'ajouter le complément suivant :

Le Maire ne peut tolérer une telle diatribe qui porte atteinte à son intégrité morale.

Monsieur Leroy, vous évoquez une délibération d'un conseil municipal tenu le 28/02/2022.

C'est le conseil municipal qui a adopté à la majorité le prix de vente à 4€ du m², frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

(6 votes pour, 3 votes contre, 6 abstentions).

Pour exemples, un compromis a été signé à 6,60€ le m² à Steenwerck et 3 € à St Pardoux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 11

Votes contre : 01

Abstention : 00

3- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2024

Pas d'intervention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 13

Votes contre : 00

Abstention : 00

4-DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AVEC ETUDE D'IMPACT A LA SUITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire indique que Madame le rapporteur a reçu un certain nombre de retours.

Monsieur le préfet demande que le conseil municipal se prononce sur cette autorisation.

Madame Decoster indique que le conseil municipal tout comme les riverains n'ont pas été consulté sur l'enquête parcellaire

Monsieur le Maire indique que cette enquête arrive bien tardivement

Concernant la réunion publique c'est l'association « Nord Nature » qui a organisé cette réunion.

La mairie de Merris a seulement prêté la salle pour cette réunion.

Après de nombreux échanges, Monsieur le Maire demande qui est favorable au nouveau tracé de la RN 42 qui traverse notre territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 00

Votes contre : 08

Abstention : 05

Le CM décide de

- N'adopte pas l'autorisation environnementale avec étude d'impact

5-AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEUXIEME CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC CAF DU NORD (2025-2028)

Après une nouvelle lecture du texte proposé, Monsieur le Maire demande l'autorisation du CM à pouvoir signer la seconde convention CTG.

Monsieur Bourel demande que cette convention passe au conseil municipal avant signature définitive.

Accord de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Votes pour : 08

Votes contre : 00

Abstention : 05

Le CM décide de :

- Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention 2025-2028 et les avenants à celle-ci

La séance est levée à 19h13

Le Secrétaire de séance



Michel BOUREL

A Merris, le 24/10/2024

Le Maire,



Yves DELFOLIE

